

Concluons : Que toutes les femmes se dévouent à Ste. Anne, en travaillant à la faire connaître de plus en plus, en répandant les pages qui publient sa gloire, puisqu'en agissant ainsi, elles honorent une femme qui, après Marie Immaculée, est le plus bel ornement de leur sexe, et a le plus contribué à l'arracher à l'esclavage honteux auquel il était condamné. Qu'elles n'oublient pas que Celle pour laquelle on leur demande leurs suffrages, s'est toujours montrée sensible à toutes leurs misères, et très empressée à les soulager. Qu'elles soient persuadées que c'est un acte de charité de premier ordre, que de procurer de bonnes lectures à ceux qui en sont privés, et que cette œuvre si agréable à Dieu, peut procurer le salut de ceux qui l'exécutent, ainsi que celui de ceux en faveur de qui elle est faite.

—ooo—

STE. ANNE, LA PROTECTRICE DES MARINS.

Le fait suivant sera lu avec le plus grand intérêt, et accroîtra, dans l'âme de bien des fidèles, la confiance qu'ils ont dans la Bonne Ste. Anne.

Dans le cours de l'été de l'an dernier, un jeune homme, nommé Alfred Thibodeau, âgé de dix-neuf ans, de la paroisse de Portneuf, devint, comme tous les membres de sa pieuse famille, membre de la confrérie de la Bonne Ste. Anne, en prenant un billet qui le mettait